

Séance du 5 juin 2026 Délibération n° 05062026-06	
Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 1 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 28 mai 2026 Date d'affichage : 28 mai 2026	Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Subvention à l'OGEC de Saint Géraud - Année 2026	Excusée : Sophie MARZIN (pouvoir donné à M. TOURNIE). Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2026,
Vu la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles
élémentaires publiques et privées sous contrat d'association,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer une subvention à l'OGEC de
Saint Géraud.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** une subvention à l'OGEC de Saint Géraud d'un montant de 24 000 euros, les
crédits relatifs à cette subvention étant prévus sur le Budget Principal 2026 de la commune ;
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous
les documents qui s'y rapportent.

VOTES :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 9 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Francis ESPINASSE

Le Maire,
Jacques MOLIERES

